



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix, le 6 octobre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Auge Dozuléen (COPADOZ) légalement convoqués, se sont réunis salle Loisel de l'Espace Culturel Fernand Seigneurie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques MERCIER, Président.

Étaient présents : M. Th. De VANSSAY, Mmes Ch. LENEVEU, I. GUERIN, MM. Ph. JEAN, J.-Fr. WANTZ, R. HARANG, Ph. FORTIER, Mme R. DAVID, MM. M. RENOU, S. MARIE, B. VACQUEREL, A. LOCKHART, F. VAN DEN BUSSCHE, Chr. MARIÉ, Mmes G. MEVEL-RHUT et B. CHAUVIN, M. J.-L. BOULANGER, Mme S. GAUGAIN, MM. G. LAMOTTE, A. LOCRET, Mmes N. CHRETIEN, M. VOLLAIS, MM. M. LETIRAND, Fr. LANGEVIN, F. LEBRUN, Mme G. LEDOS, MM. A. FONTAINE, J. MERCIER, R. FONTAINE, M. FAUVEL, R. JOURNET, M. TESNIERE, Th. CAMBON, Mme J. BOUTTELEGIER.

Absents : MM. F. OLIVAIN, P. GERMAIN, Mmes S. RIBAUT, Mme GAUDIN, MM. P. KECHICHIAN, D. CAGNIARD, G. DESMEULLES, A. ASMANT, M. PLESSIS, Cl. LOUIS, Mme M. HUMBERT.

Secrétaire de séance : Monsieur LAMOTTE.

Invité : Monsieur Gilbert LE GUEN, trésorier

Date de convocation du conseil : 16 septembre 2010

Compte rendu affiché le 11 octobre 2010

Monsieur Mercier introduit le conseil par quelques mots en mémoire de Philippe POIRIER suivis d'une minute de silence.

Le compte rendu du 24 juin est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Gérard LAMOTTE est désigné secrétaire de séance.

DECISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET GENERAL

Monsieur MERCIER informe le conseil communautaire que le montant des travaux de réhabilitation des locaux situés dans la mairie de Dozulé et accueillant le Point Info 14 et l'Office de Tourisme est plus élevé que prévu : portes automatiques permettant l'accessibilité des handicapés, attribution des lots du marché avec quelques décalages par rapport aux estimations du maître d'œuvre, aléas... COPADOZ ayant convenu avec la commune de Dozulé d'un partage des frais de réhabilitation des locaux, il lui sera proposé une prise en charge à parts égales de ce coût supplémentaire.

Section d'investissement - Recettes

4582	Investissements sous mandats	+12 000
------	------------------------------	---------

Section d'investissement - Dépenses

4581	Investissements sous mandats	+12 000
------	------------------------------	---------

La commission Finances ayant émis un avis favorable,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative et autorise le Président ou le Vice-Président en charge du dossier à réviser en conséquence la convention passée avec Dozulé pour la participation de la commune aux travaux comme précisé ci-dessus.

DECISION MODIFICATIVE N° 4 - BUDGET SCOLAIRE

Monsieur MERCIER informe le conseil communautaire que les prévisions budgétaires doivent être affinées pour permettre quelques dépenses de fonctionnement supplémentaires :

- Démolition du dojo
- Liquidation des travaux de reconstruction de l'école
- Réajustement des prévisions concernant les immobilisations et amortissements
- Importance du nombre d'heures complémentaires attribuées au scolaire

Section de Fonctionnement

Dépenses

61 Autres charges extérieures		60 Achats de matières et fournitures	
615222	+ 15 000	606	- 5 231
67 Charges exceptionnelles		61 Autres charges extérieures	
678	+ 17 000	6188	- 6 000
68 Dotations aux amortissements et provisions		<u>Total 011</u>	<u>- 11 231</u>
6811	+ 2 231		
<u>Total 011</u>	<u>+ 34 231</u>	65 Autres charges de gestion courante	
012 (personnel)	+ 4 000	6554	-18 500
Total	+ 38 231	022 (dépenses imprévues)	- 8 500
		Total	- 38 231

Les commissions Scolaire et Finances ayant émis un avis,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative.

ZONAGE DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Monsieur TESNIERE rappelle au Conseil que celui-ci a déterminé par délibération du 25 juin 2008 quatre zones de taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, étant entendu que les communes pouvaient demander à changer de zone à la condition qu'elles le fassent avant le 15 octobre de chaque année pour une mise en œuvre l'année civile suivante.

La commune d'Annebault a par délibération en date du 20 juillet 2010 demandé à passer de la zone 3 (un ramassage par semaine toute l'année plus un ramassage supplémentaire par semaine en période estivale) à la zone 2 (un ramassage par semaine toute l'année) ;

Monsieur TESNIERE informe les membres du conseil que ce changement de zone aura pour conséquence une diminution des ressources fiscales de 3000 euros au titre d'Annebault,

Ancien zonage

Zone 1 : Branville (section B, parcelles 254, 255, 256, 257, 258, 272) ; Danestal (section A, parcelles 371, 505, 506, 507, 510 à 513, 516, 517, 547, 548, 549, 558, 559, 560, 563, 566 à 569, 600 à 607. Plusieurs collectes en fonction de la saison touristique.

Zone 2 : communes d'Angerville, Basseneville, Brucourt, Cresseveuille, Cricqueville-en-Auge, Danestal (hors parcelles en zone 1), Goustranville, Heuland, Périers-en-Auge, Saint-Léger-Dubosq. Un seul passage par semaine.

Zone 3 : Annebault, Bourgeauville, Branville (hors parcelles en zone 1), Douville-en-Auge, Grangues, Putot-en-Auge, Saint-Jouin, Saint-Vaast-en-Auge. Un ramassage semaine toute l'année sauf période estivale pendant laquelle sont organisés deux ramassages.

Zone 4 : Dozulé. Deux ramassages semaine toute l'année.

Nouveau zonage

Zone 1 : Branville (section B, parcelles 254, 255, 256, 257, 258, 272) ; Danestal (section A, parcelles 371, 505, 506, 507, 510 à 513, 516, 517, 547, 548, 549, 558, 559, 560, 563, 566 à 569, 600 à 607. Plusieurs collectes en fonction de la saison touristique.

Zone 2 : Angerville, Annebault, Basseneville, Brucourt, Cresseveuille, Cricqueville-en-Auge, Danestal (hors parcelles en zone 1), Goustranville, Heuland, Périers-en-Auge, Saint-Léger-Dubosq. Un seul passage par semaine.

Zone 3 : Bourgeauville, Branville (hors parcelles en zone 1), Douville-en-Auge, Grangues, Putot-en-Auge, Saint-Jouin, Saint-Vaast-en-Auge. Un ramassage semaine toute l'année sauf période estivale pendant laquelle sont organisés deux ramassages.

Zone 4 : Dozulé. Deux ramassages semaine toute l'année.

Les commissions Finances et Ordures Ménagères s'étant prononcée favorablement,

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité le passage de la commune d'Annebault de la zone 3 à la zone 2 de tarification pour la TEOM.

ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT

Monsieur MERCIER explique au Conseil que suite au décès de Monsieur Philippe POIRIER il est nécessaire, si toutefois le conseil décide de maintenir le nombre de vice-présidences, de réélire un vice-président.

De plus, le bureau ayant émis le souhait que Monsieur TESNIERE, très présent et suppléant de fait Monsieur POIRIER depuis de nombreux mois, pour la bonne continuité du suivi des affaires, devienne Premier Vice-Président, la Préfecture a conseillé de procéder à deux élections : l'une pour renouveler le poste de Premier Vice-Président, l'autre pour renouveler le poste de Troisième Vice-Président, Madame Sophie GAUGAIN restant à sa place dans l'ordre du tableau.

Monsieur MERCIER demande au Conseil de confirmer le nombre de vice-présidences.

Le conseil décide à l'unanimité de conserver trois vice-présidences. Il est donc procédé à l'élection de deux nouveaux Vice-Présidents.

Messieurs Roland JOURNET et Michel LETIRAND sont désignés assesseurs.

Monsieur MERCIER fait appel aux candidatures pour élire un Premier Vice-Président en lieu et place de Monsieur POIRIER : Monsieur Michel TESNIERE est seul candidat.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 34

Nombre de suffrages exprimés : 34

Majorité absolue : 18

Nom du candidat : Michel TESNIERE

Nombre de voix obtenues : 34

Monsieur Michel TESNIERE est élu Premier Vice-Président à l'unanimité.

Monsieur MERCIER fait appel aux candidatures pour élire un Troisième Vice-Président en lieu et place de Monsieur TESNIERE : Monsieur Jean-Louis BOULLANGER est seul candidat.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 34

Nombre de suffrages exprimés : 34

Majorité absolue : 18

Bulletins nuls : 2

Bulletins blancs : 10

Nom du candidat : Jean-Louis BOULLANGER

Nombre de voix obtenues : 21

Voix attribuées à un candidat non déclaré : 1 voix pour Monsieur Jean-François WANTZ

Monsieur Jean-Louis BOULLANGER est élu à la majorité absolue Troisième Vice-Président de la Communauté de communes.

DESIGNATION DE DELEGUES AUPRES DE PAE ET DU SCOT

En conséquence des démissions de deux conseillers membres du conseil municipal de Branville et du décès de Monsieur Philippe POIRIER, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un délégué titulaire auprès de Pays d'Auge Expansion et de deux délégués suppléants auprès du SCOT Nord Pays d'Auge, l'un pour être suppléant de Monsieur MERCIER, l'autre suppléant de Monsieur LANGEVIN.

Monsieur MERCIER fait appel aux candidatures pour le poste de délégué auprès de PAE : Monsieur Thierry de VANSSAY est seul candidat. Le conseil communautaire ayant décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée, Monsieur de VANSSAY est élu délégué titulaire auprès de Pays d'Auge Expansion à l'unanimité.

Monsieur MERCIER fait appel aux candidatures pour le poste de délégué du titulaire Jacques MERCIER auprès du SCOT Nord Pays d'Auge. Sont candidats Monsieur Gérard LAMOTTE et Monsieur Christian MARIÉ.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 34

Nombre de suffrages exprimés : 34

Majorité absolue : 18

Bulletins nuls : 2

Bulletins blancs : 1

Gérard LAMOTTE

Nombre de voix obtenues : 20

Christian MARIÉ

Nombre de voix obtenues : 11

Monsieur Gérard LAMOTTE est élu délégué suppléant de Monsieur Jacques MERCIER auprès du SCOT Nord Pays d'Auge.

Monsieur MERCIER fait appel aux candidatures pour le poste de délégué du titulaire François LANGEVIN auprès du SCOT Nord Pays d'Auge. Madame Josiane BOUTTELEGIER est seule candidate. Le conseil communautaire ayant décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée, Madame Josiane BOUTTELEGIER est élue à l'unanimité déléguée suppléante de Monsieur François LANGEVIN auprès du SCOT Nord Pays d'Auge.

RENOUVELLEMENT PARTIEL DES COMMISSIONS CULTURE, ORDURES MENAGERES, SCOLAIRE ET APPEL D'OFFRES

Commission Culture : 1 titulaire

Commission Ordures ménagères : 1 titulaire

Commission Scolaire : 1 titulaire

Commission Appel d'Offres : 1 titulaire

Monsieur MERCIER fait appel à candidature pour chacune de ces commissions. Les candidats étant uniques à chaque fois, le conseil ayant décidé de voter à main levée, les délégués suivants sont élus respectivement :

Monsieur Jean-François WANTZ, membre titulaire de la commission Culture-Tourisme-Habitat

Monsieur Thierry CAMBON, membre titulaire de la commission Ordures ménagères

Monsieur Gérard LAMOTTE, membre titulaire de la commission Scolaire

Monsieur Michel TESNIERE, membre titulaire de la commission Appel d'offres

TRANSFORMATION D'UN DEMI POSTE DE REDACTEUR EN DEMI POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Monsieur TESNIERE expose au conseil qu'à l'occasion de l'ouverture de l'Office de tourisme, un demi-poste de rédacteur avait été ouvert ce qui correspondait aux exigences de qualification qui étaient souhaitées. Cependant la personne recrutée n'a pas le grade de rédacteur. Pour lui permettre d'être nommée stagiaire et à terme d'être titularisée, nous devons la recruter au grade d'adjoint administratif de 2^e classe et transformer le demi-poste ouvert de rédacteur en demi-poste d'adjoint administratif.

Les commissions Tourisme et Finances ayant donné un avis favorable,
Le Conseil autorise à l'unanimité le Président à transformer le poste à compter du 1^{er} octobre 2010.

Monsieur Roland JOURNET souhaite connaître les incidences financières de ce changement. Monsieur TESNIERE explique que le coût du poste sera moindre, ce qui sera en partie compensé par les missions complémentaires qui seront sans doute confiées à l'agent de l'Office pour la rédaction de brochures touristiques et demandant un peu de temps.

TRANSFORMATION DE TROIS POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Monsieur TESNIERE informe le conseil que plusieurs postes sont à réviser sur plusieurs budgets pour éviter la multiplication des heures complémentaires et faire coïncider, comme l'exige le Centre de Gestion et la Trésorerie, temps de travail réel et postes. Cette mise à plat des fiches de postes s'accompagnera d'une titularisation de deux agents au scolaire. Ces évolutions horaires sont rendues nécessaires au Scolaire par l'ouverture de la cantine de l'Unité B qui entraîne la reconfiguration d'un poste ; aux Ordures Ménagères par la mise en place des sacs jaunes ; au Général par le remplacement régulier pour congés annuels de la bibliothécaire :

- Adjoint technique de 2^e classe : horaire actuel 31,5 hebdomadaires / horaire nouveau 35 heures (Ordures Ménagères)
- Adjoint technique de 2^e classe : horaire actuel 17,5 hebdomadaires / horaire nouveau 25,03 heures (Scolaire)
- Adjoint technique de 2^e classe : horaire actuel 15,68 hebdomadaires / horaire nouveau 19,03 heures (Général)

Les commissions Tourisme et Finances ayant donné un avis favorable,
Le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette évolution des postes.

Monsieur de VANSSAY souligne le manque de signalétique directionnelle dans Dozulé pour la nouvelle bibliothèque.

Madame GAUGAIN explique que la commune de Dozulé a entrepris un travail de renouvellement complet de la signalétique dans la commune, projet complexe et coûteux qui sera inscrit au budget 2011. Elle souligne également que les chiffres de fréquentation de la bibliothèque, après quelques jours d'adaptation, sont redevenus conformes à ce qu'ils étaient avant.

ADHESION A PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Madame Sophie GAUGAIN explique au conseil communautaire que malgré notre adhésion à Pays d'Auge Expansion dont émane directement Pays d'Art et d'Histoire, une convention spécifique est nécessaire pour organiser les interventions de guides conférenciers sur le territoire de la communauté de communes dans le cadre des visites de patrimoine organisées par Pays d'Art et d'Histoire. Quatre se sont déjà déroulées à Dozulé (avec succès) dont la rémunération avait bien été inscrite au budget 2010 (99 euros par visite : coût total pour 2010, 396 euros).

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité ce conventionnement.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE ET DES THEMATIQUES

Monsieur MERCIER informe le conseil qu'il a chargé Monsieur VAN DEN BUSSCHE d'un groupe de travail sur les projets économiques et la demande de subvention au titre du contrat de territoire.

Deux types d'aides peuvent être obtenues : celles relatives aux politiques globales des collectivités, celles s'inscrivant dans les thématiques définies par le Conseil Général lui-même. Les aides de ces deux types sur certains projets peuvent être cumulées. Mais la présentation des projets doit être réfléchie : un projet économique refusé au titre des thématiques ne peut plus être présenté dans le cadre du contrat de territoire. De plus ces projets doivent répondre à des critères écologiques très contraignants.

Les projets à soumettre dans le cadre des thématiques doivent être finalisés avant le 31 octobre de chaque année.

Il convient de continuer à approfondir les dossiers avant de les soumettre au Conseil Général.

En ce qui concerne le projet de zone artisanale et technique Monsieur MERCIER précise que le cabinet STOREZ a été mandaté pour réaliser une évaluation du coût d'aménagement de cette zone et du prix de vente à appliquer en conséquence et fixer un prix d'achat des terrains à Dozulé afin que cet aménagement soit une opération acceptable pour le petit artisanat et la moins coûteuse pour le budget de COPADOZ (y compris les subventions qui pourraient être obtenues).

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE PAYS D'AUGE EXPANSION

Monsieur MERCIER explique au Conseil que Pays d'Auge Expansion ayant obtenu l'inscription de son programme « Développement des circuits alimentaires courts » comme pôle d'excellence, des subventions peuvent être demandées dès maintenant pour la construction de la nouvelle cuisine centrale.

Les commissions Scolaires et Finances ayant donné un avis favorable,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président ou le Vice-Président en charge du dossier à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Pays d'Auge Expansion.

INFORMATIONS DIVERSES

Accessibilité handicapés : Monsieur MERCIER rappelle aux mairies que celles-ci doivent déposer, fin novembre, leur rapport annuel sur l'accessibilité handicapés. Ce rapport doit faire apparaître les travaux entrepris pendant l'année pour palier les manquements soulignés en 2009. Ils seront examinés par la commission Accessibilité handicapés de COPADOZ et lui permettront de rédiger le rapport annuel communautaire à remettre en décembre 2010 à la Préfecture.

Travaux des cantines : le restaurant de l'Unité B a été mis en service le lundi 27 septembre, avec juste trois semaines de retard, à la grande joie des élèves. La fin de la construction de la cuisine centrale et du restaurant de l'Unité A devrait se situer vers Pâques 2011.

Chemin d'accès au gymnase : des discussions sont en cours entre COPADOZ, la commune de Dozulé et le Conseil Général pour déterminer le statut futur et les conditions d'utilisation de ce chemin pour les écoles et éventuellement pour le collège.

Ligne à Grande Vitesse : la Communauté de communes est très sollicitée par diverses instances : CCI, Communauté de communes de Lisieux...pour prendre part financièrement aux motions de soutien et aux réunions organisées autour du projet d'un arrêt d'une ligne à grande vitesse en Pays d'Auge.

Cette participation sera à nouveau débattue au prochain conseil communautaire.

Monsieur LEBRUN souhaite savoir si les réactions des autres communautés de communes sont connues. Monsieur MERCIER a recueilli des réactions d'élus qui comme plusieurs conseillers de COPADOZ déplorent

que la participation demandée aux collectivités ne soit pas proportionnelle à leur taille (ou leurs ressources) et qu'il soit demandé 1 000 euros à toutes.

Monsieur BOULANGER souligne qu'il est dommage que Pays d'Auge Expansion demande une participation sur ce thème alors que la cotisation annuelle des collectivités a déjà augmenté de 40% cette année.

Monsieur CAMBON déplore que les décideurs sollicitent de plus en plus des participations exceptionnelles aux collectivités et souligne que ce projet d'arrêt à Lisieux n'est pas un projet prioritaire du dossier Estuaire de la Seine (16^e projet).

Madame GAUGAIN et Monsieur MERCIER souligne toutefois le caractère très exceptionnel d'un tel projet.

Groupe de travail sur l'agriculture : dans le cadre de ce groupe de travail confié à Monsieur LEBRUN par Monsieur MERCIER, une visite de la SCIC B2É de Chanu (61) a été proposée à plusieurs conseillers.

SCIC B2É : Société Coopérative d'Intérêt Collectif regroupant des exploitants, une Cuma, des collectivités locales pour l'entretien, la valorisation et la commercialisation du bois issu des haies bocagères et transformé en plaquettes pour chaudières à bois.

Dans le cadre de la construction de la cantine à l'unité A, le projet de l'installation d'une chaudière bois est à l'étude. Elle alimenterait à terme la cantine, l'école, les bureaux et la bibliothèque, voire l'Espace Culturel. Cet équipement pourrait constituer le premier client d'une SCIC Dozuléenne, sachant que le CIRALE va s'équiper d'une chaudière bois prochainement.

Monsieur LANGEVIN s'interroge sur la capacité des haies bocagères du territoire de COPADOZ pour alimenter une telle société. Monsieur LEBRUN assure qu'il y a largement matière à fournir le bois nécessaire (car les haies sont loin d'être entretenues de manière efficace et se renouvellent tous les quinze ans si elles le sont).

Madame GAUGAIN souhaite connaître le mode de calcul de la rémunération des producteurs. Monsieur MERCIER explique que la SCIC ornaise garantit à la fois une rémunération aux propriétaires vendant leur bois (meilleure que par l'intermédiaire d'une société privée) et une maîtrise des prix de revente des plaquettes de bois aux consommateurs ; la société n'étant pas à but lucratif.

Des subventions peuvent être obtenues pour l'installation de la chaudière et des équipements annexes (stockage et séchage du bois).

Le prochain conseil communautaire est prévu le jeudi 16 décembre à 20h00.

La séance est levée à 22h30

Secrétaire : Monsieur Gérard LAMOTTE